

DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LE SYNDICAT MIXTE MILLAU VIADUC 2

La Communauté de communes Millau Grands Causses et la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn, ont d'un commun accord, décidé d'unir les efforts et de mutualiser leurs moyens pour travailler à l'avenir de la zone d'activités Millau Viaduc 2.

Publié le 27 mai 2025

Le conseil de la Communauté de communes Millau Grands Causses se prononce ce 28 mai sur le principe d'évolution du périmètre de compétences du syndicat mixte Millau Viaduc 2 qui unit les deux collectivités. Début juillet, ce sera au tour de la Communauté de communes de la Muse des Raspes et du Tarn de valider cette évolution qui unit les deux territoires au service du développement dans les années à venir.

La Communauté de communes porte la compétence du développement économique du territoire. Elle déploie une stratégie en ce sens avec l'accompagnement des dirigeants sur le foncier, l'immobilier, la location de bureaux, le développement, l'expertise, les aides financières...notamment sur les 7 zones d'activités de son territoire.

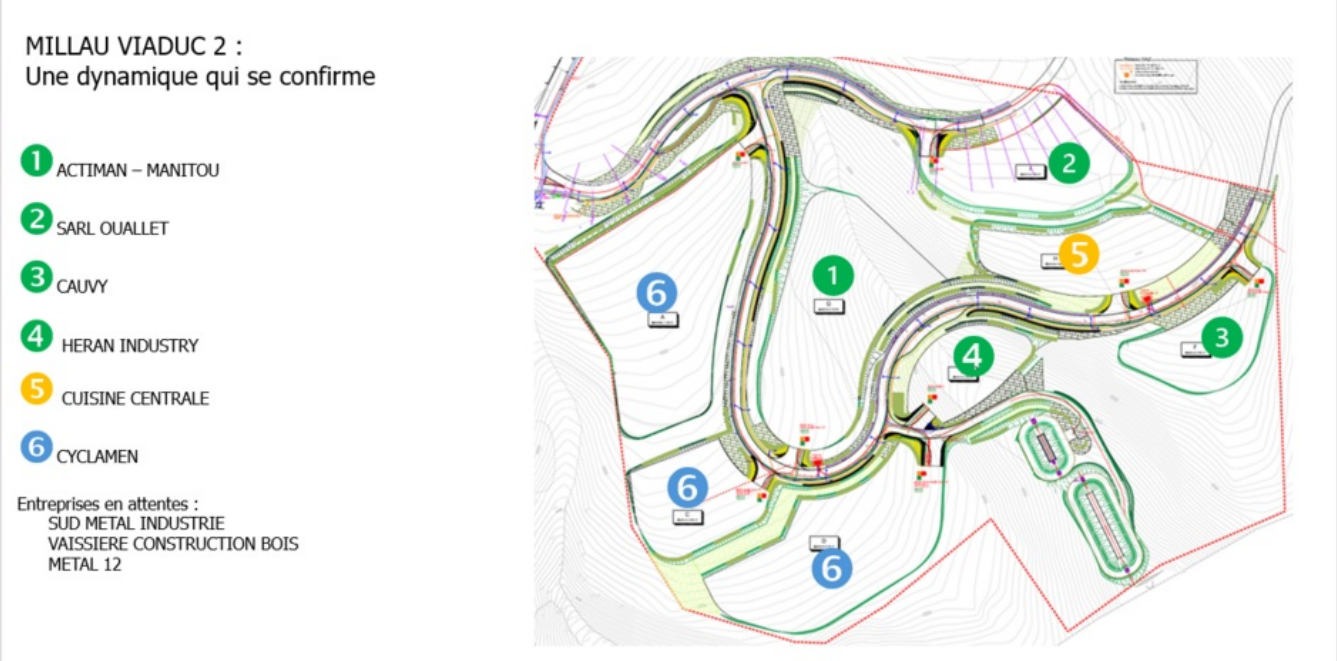
LA ZONE D'ACTIVITÉS MILLAU VIADUC 2

A **proximité immédiate de l'échangeur de Millau-Viaduc sur l'A75, représente 33,35 ha** de surfaces commercialisables, réparties sur deux territoires :

- la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn
- la Communauté de communes Millau Grands Causses

La première tranche, située la commune de Millau, est en passe d'être entièrement commercialisée. Les entreprises Ouallet, Cauvy, Héran Industry ou encore Cyclamen témoignent de l'attractivité de ces terrains, adaptés aux besoins des entreprises d'aujourd'hui.

La commercialisation de Millau Viaduc 2 aujourd'hui



VERS UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Suite à l'accélération de la commercialisation de la partie Grands Causses de la tranche 1 et dans l'optique et dans l'optique d'anticiper les besoins futurs, l'aménagement des tranches suivantes de la zone d'activités apparait nécessaire. Les deux collectivités fondatrices du syndicat souhaitent une gouvernance partagée et cohérente du secteur, dans une logique d'efficacité et de rationalisation des moyens.

Elles souhaitent élargir le périmètre des compétences de la structure à l'aménagement, la gestion et la commercialisation de la Zone d'aménagement concertée (ZAC), et donc d'assurer les opérations d'aménagements avec une maîtrise d'ouvrage unique.

https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/actualites/de-nouvelles-competences-pour-le-syndicat-mixte-millau-viaduc-2-3899?

Le syndicat mixte deviendrait ainsi le seul et unique aménageur de la ZAC en misant sur la mutualisation globale des travaux et des coûts générés, sur la base de la clé de répartition de 30% pour la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn et de 70% pour la Communauté de communes Millau Grands Causses.

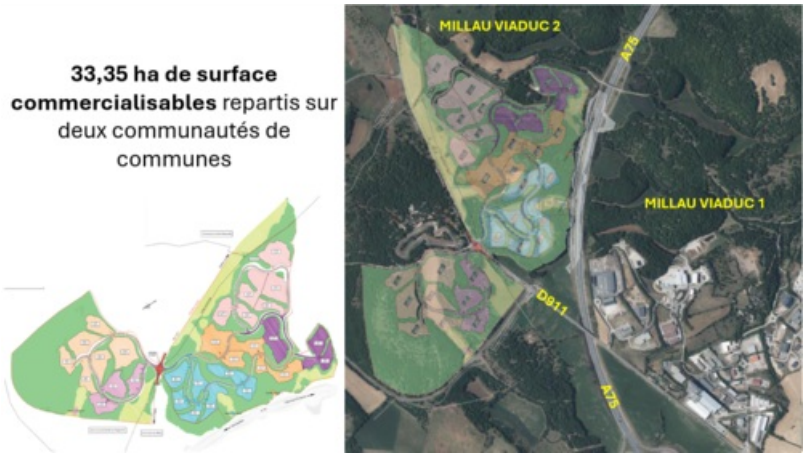
Le calendrier :

1. Phase 1 : 94800m2 en cours de commercialisation (dont les 2/3 sur la Com'com Millau grands Causses et le 1/3 sur la Communauté de communes Muse & Raspes du Tarn).
2. Phase 2 : 124900m2 commercialisables à l'horizon 2028 (dont 44% sur la Com'Com Millau Grands Causses et 66% sur la Com'Com Muses et Raspes du Tarn).
3. Phases 3 et 4: 38 800 m2 et 75 000m2 commercialisables sur la Communauté de communes Millau Grands Causses

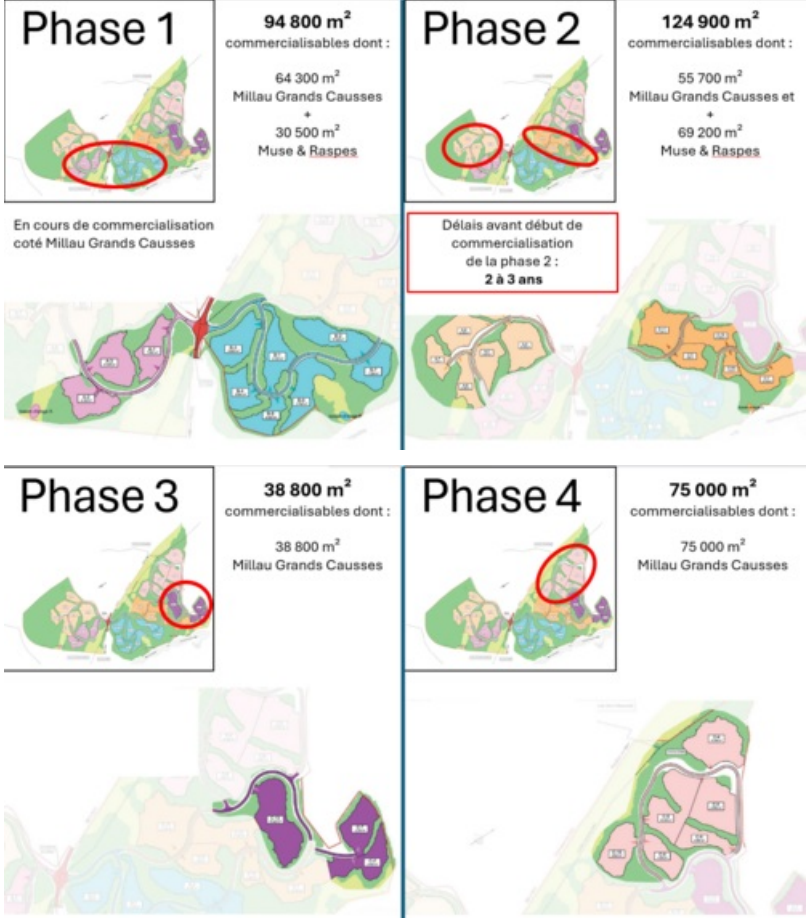
Le syndicat mixte Millau Viaduc 2 :

Le syndicat mixte pour l'aménagement du parc d'activités Millau Viaduc 2, a été créé en 2013 par les deux Communautés de communes, pour favoriser les projets d'aménagements à vocation économique sur les secteurs des communes de Millau et de Castelnau-Pégayrols. Parmi ses prérogatives :

1. .mener des études préalables (aménagement du périmètre concerné, constitution de réserves foncières, création d'une Zone d'aménagement concertée, ZAC) ;
2. réaliser les études et travaux nécessaires à la viabilisation du périmètre (acheminement des réseaux, raccordement au réseau routier) et mener une réflexion stratégique sur l'évolution des compétences du syndicat. Et désormais,
3. .aménagement, gestion et commercialisation de la Zone d'aménagement concertée (ZAC), en assurant les opérations d'aménagements avec une maîtrise d'ouvrage unique.



https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/actualites/de-nouvelles-competences-pour-le-syndicat-mixte-millau-viaduc-2-3899?



https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/actualites/de-nouvelles-competences-pour-le-syndicat-mixte-millau-viaduc-2-3899?